Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

ANNEE 2019

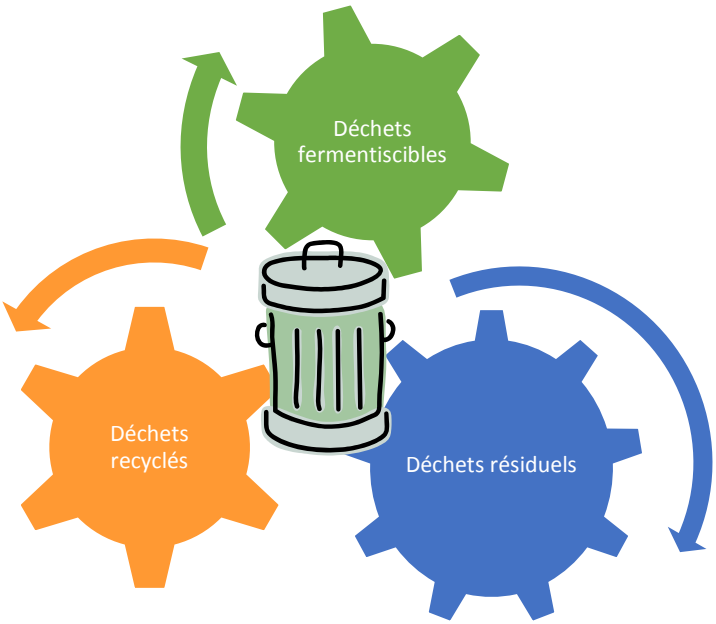

TABLE DES MATIERES

> Préambule 3

> Chapitre 1 - Indicateurs techniques 4

1> Territoire desservi 4

2> Organisation de la collecte 5

2.1 Modalités de collecte selective 5

2.2 Organisation du traitement 7

2.3 Résultats de la collecte multiflux 8

2.4 Collecte du verre en points d'apport volontaire 8

2.5 Collecte du carton des professionnels 9

2.6 Collecte des biodéchets des professionnels 10

2.7 Collecte des textiles – Chaussures – accesoires en points d'apport volontaire 10

2.8 Collecte des déchets des cimetières 11

2.9 Déchèteries et site de dépôt 12

2.10 L'installation de stockage des déchets inertes communautaire 21

> Chapitre 2 – Indicateurs financiers 22

1> Les dépenses du service 22

2> Les recettes du service 22

2.1 Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 22

2.2 REOM et Autres recettes 23

3> Bilan financier 24

4> Matrices des coûts – année 2019 24

> Chapitre 3 - Bilan et perspectives 27

1> Analyse des résultats 27

2> Projets 2020 27

Bibliographie 28

Rapport approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 8 octobre 2020

> PREAMBULE

La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois, Établissement Public de Coopération Intercommunale de 23 221 habitants dont 14 906 sur le territoire boulageois et 8 315 sur le territoire de la Houve, exerce la compétence « Collecte des déchets des ménages et assimilés » depuis le 1er janvier 2017.

La compétence « traitement » a été transférée au SYDEME (Syndicat mixte de transport de traitement des déchets ménagers de Moselle-Est) dès la création des anciennes Communautés de Communes.

Le présent rapport a pour vocation d'informer les élus et les usagers sur les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute.

En application de l'article D2224-1 du code général des collectivités territoriales, ce rapport présente divers indicateurs techniques et financiers relatifs au service des déchets ménagers. Ces indicateurs sont issus des documents consultables au siège de la Communauté de Communes et visés en fin de rapport.

Ce rapport, présenté par le Président de la Communauté de Communes à l'Assemblée Délibérante, doit être diffusé le plus largement possible auprès de tous les élus, usagers et responsables d'associations. C'est pourquoi il doit être mis à disposition du public en mairie dans les 15 jours suivant son adoption en Conseil Communautaire. Un exemplaire est également adressé au Préfet du Département, pour information.

Les objectifs recherchés, à travers ce rapport, sont essentiellement l'information de la population sur les éléments techniques et financiers inhérents à la gestion du service « Déchets Ménagers ». Les budgets ordures ménagères étant encore scindés en deux, les contrats de collecte étant réalisés par deux entreprises différentes, le présent rapport présente les résultats pondérés pour l'ensemble du territoire ainsi que ceux de chaque secteur : Boulageois / Houve. L'intérêt étant d'analyser les résultats entre eux et chercher les pistes d'amélioration.

› CHAPITRE 1 - INDICATEURS TECHNIQUES

1› TERRITOIRE DESSERVI

Le territoire concerné :

	TOTAL	*Boulageois*	*Houve*
Superficie	252 km²	*195 km²*	*57 km²*
Nombre de communes	**37**	*26*	*11*
Population légale	**23 221**	*14 906*	*8 315*
Nombre d'habitants*	**22 556**	*14 417*	*8 139*
Nombre de foyers*	**10 233**	*6 385*	*3 848*

** : recensement réel opéré par le service des ordures ménagères de la Communauté de Communes sur la base du fichier population tenu par les Communes.*

Il y a une forte disparité entre le recensement légal et le recensement opéré par les communes. Au total environ 500 habitants ne seraient pas assujettis.

Taux de population desservie par la collecte sélective multiflux : 100%

COMMUNES	Recensement légal 2019	Service OM	% d'écart	Foyers 2019
BANNAY	72	78	8%	34
BERVILLER EN M.	478	464	-3%	206
BETTANGE	239	245	3%	102
BIONVILLE sur NIED	382	391	2%	163
BOULAY	5604	5274	-6%	2507
BROUCK	84	82	-2%	30
CHÂTEAU-ROUGE	294	299	2%	122
CONDE NORTHEN	669	696	4%	303
COUME	664	647	-3%	296
DALEM	624	681	9%	303
DENTING	270	258	-4%	124
EBLANGE	375	368	-2%	148
FALCK	2480	2343	-6%	1145
GOMELANGE	507	511	1%	214
GUINKIRCHEN	154	149	-3%	69
HARGARTEN AUX M.	1119	1100	-2%	508
HELSTROFF	535	499	-7%	212
HINCKANGE	316	325	3%	134
MEGANGE	165	154	-7%	75
MERTEN	1517	1486	-2%	740
MOMERSTROFF	279	290	4%	121
NARBEFONTAINE	118	125	6%	52
NIEDERVISSE	259	267	3%	113
OBERDORFF	347	315	-9%	149
OBERVISSE	159	152	-4%	66
OTTONVILLE	437	450	3%	190
PIBLANGE	1030	986	-4%	366
REMERING	436	417	-4%	190
ROUPELDANGE	376	338	-10%	144
TETERCHEN	799	779	-3%	344
TROMBORN	372	353	-5%	161
VALMUNSTER	98	96	-2%	36
VARIZE	547	484	-12%	215
VELVING	205	207	1%	92
VILLING	494	514	4%	237
VOELFLING LES B.	154	167	8%	87
VOLMERANGE lès B.	563	566	1%	235
Total	**23 221**	**22 556**	**-3%**	**10 233**

2> ORGANISATION DE LA COLLECTE

2.1 MODALITES DE COLLECTE SELECTIVE

Les Communautés de Communes avaient adhéré à la collecte multiflux mise en place par le SYDEME.

Ce système propose aux particuliers de répartir les ordures ménagères dans 3 types de sacs de couleur différentes :

Les sacs verts, pour les biodéchets fermentescibles

- ✓ Les sacs orange, pour les papiers et plastiques recyclables (ils remplacent les sacs transparents)
- ✓ Les sacs bleus, pour les déchets résiduels

Les sacs multiflux sont fournis par le SYDEME à raison de deux dotations annuelles ou en s'adressant dans les mairies. Il n'y a pas de distribution par la Communauté de Communes. Le nombre de rouleau dépend du nombre de personne au foyer.

Afin d'être averti des redotations de sacs multiflux, il est possible de s'inscrire sur le site du SYDEME à l'**Alerte Email**. Les usagers sont avertis par courriel des prochaines permanences organisées dans la ou les communes de leur choix 8 jours avant la date de la permanence et un rappel la veille de l'événement.

Les sacs doivent être déposés dans des bacs à roulettes qui sont sorties la veille au soir du jour de ramassage. La collecte s'opère en une seule fois dans un camion non compartimenté pour l'ensemble de ces déchets.

2.1.1 Collecte jusqu'au 30 juin 2019

Jusqu'au 30 juin 2019, la collecte était opérée par deux entreprises différentes intervenant l'une sur le territoire Boulageois et l'autre sur le territoire de la Houve.

- Sur le territoire Boulageois

Depuis 2011, la collecte des ordures ménagères multiflux au porte à porte est réalisée par l'entreprise SITA, à raison d'un passage hebdomadaire reparti selon le planning ci-dessous :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Denting	Boulay zone verte	Coume	Boulay zone bleue	Boulay zone rouge
Ottonville	Piblange	Niedervisse	Condé-Northen	Roupeldange
Téterchen	Mégange	Obervisse	Varize	Eblange
Velving	Guinkirchen	Narbéfontaine	Bannay	Bettange
Valmunster		Momerstroff	Brouck	Gomelange
		Helstroff	Bionville-sur-Nied	Hinckange
				Volmerange

Les zones à Boulay :

Zone Verte : rue du Général de Rascas, rue Pierre Théophile Somborn, RD 72, rue Victor Muller, rue du Capitaine Maillard, rue du Général de Gaulle, chemin du Breuil, Haut de la rue de Saint-Avold (jusqu'au carrefour Rue des Imprimeurs), rue des Jardins, rue des Imprimeurs, rue de la Brasserie, place du Marché, rue du Comte de Bony de Lavergne, chemin de Velling, impasse du Clos de Velling, impasse des Sureaux, rue des Saints Innocents, rue des Ducs de Lorraine, rue du Général Newinger, rue de la Chapelle, rue Guynemer, rue Sainte-Croix, cité des Officiers, cité des Sous-Officiers, impasse des Sous-officiers, rue des Sous-officiers, rue du Capitaine Platel, rue du Capitaine Jouvenot, rue du Général Grossetti, rue des Huiliers, rue des Cattes, rue Henriette de Lorraine, rue Messire Thomas, rue Jacques de Ligniville, rue Nicolas Flosse, rue Maya Baron, (extensions du lotissement les Terres Blanches),

Zone Bleue : rue de la Montagne, rue des Crêtes, rue du 19 août 1951, rue de la Vigne, rue du Bois, rue

des Gardes, rue du Hagen, rue de la Tuilerie, impasse de la source, rue Robert Schuman, impasse de l'Abattoir, rue du Maréchal Ney, rue du Maréchal Marmont, rue du Maréchal Leclerc, rue de Lezoux, rue de Montmorillon, les Jardins du Weiher, rue des Grognards, chemin du Weiher, rue Alexis Weber, impasse de l'écluse, rue de Sarrelouis, chemin des Tanneurs, rue des Juifs, Place du 8 Novembre 1944, rue Messire Jehan, place Georges Clémenceau, place de la République, rue Foch, rue du Colonel Ving, place du docteur Schwartz, rue du Pont Neuf, rue du Chaudron, rue du Four Banal, rue de la Fontaine, rue des Arquebusiers, rue du Chanoine Limbourg, rue du Pressoir, rue Neuve, le bas de la rue de Saint Avold depuis l'intersection rue des Imprimeurs, place Jean XXIII, rue Brûlée, rue de l'Hôpital, complexe Isabelle Wendling et cité Scolaire.

Zone Rouge : rue des Charmes, rue des Erables, impasse des Eglantiers, impasse des Merisiers, rue Charles de Villers, rue du Marais, rue du Siedborn, rue du Lavoir, rue des Peupliers, Halling-lès-Boulay.

Il n'y a pas de collecte des encombrants.

- Sur le territoire de la Houve

Pour le territoire de la Houve la collecte des ordures ménagères multiflux au porte à porte est réalisée par l'entreprise VEOLIA, à raison d'un passage hebdomadaire reparti selon le planning ci-dessous :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Château-Rouge Oberdorff Voelfling-lès-Bouzonville Hargarten-aux-Mines	Villing Dalem Tromborn Merten*	Berviller Rémering Falck « Village »	Falck « Cité » Merten « Château »

*** :** depuis le 1er octobre 2017, le jour de collecte des rues de la zone Merten « Château » a été transféré du mardi au vendredi afin d'assurer la continuité de service, la sécurité des agents et des usagers en allégeant la tournée de MERTEN et éviter les accidents liés à la précipitation. La durée de la tournée Merten du mardi a été réduite de 45min/1heure.

Les zones à Falck :

Falck « Village » : Rue d'Alsace ; Rue des Bleuets ; Rue de Bourgogne ; Rue de Champagne ; Rue des Coquelicots ; Rue de la Cour ; Rue de Dalem ; Rue de l'Eglise ; Rue du Grand-Duc ; Rue du Gymnase ; Rue Haute ; Impasse de la Hulotte ; Rue de la Picardie ; Rue du Pic-Vert ; Rue du Poitou ; Rue Principale ; Rue de la Roche Posay ; Impasse du Rossignol ; Rue des Sitelles

Falck « Cité » : Rue Anatole France Rue Aristide Briand Rue Camille St Saëns Rue du Château d'eau ; Rue Charles Gounod ; Rue du Chemin de Fer ; Rue du Cimetière ; Rue Clémenceau ; Route de Creutzwald ; Rue Claude Debussy ; Rue Erckmann Chatrian ; Rue de la Forêt ; Rue de la Gare ; Rue de la Grande Saule ; Rue de Hargarten ; Impasse Hector Berlioz ; Rue Hoche ; Rue de la Houve ; Rue Jean Burger ; Rue des Jardins ; Rue des Lilas ; Rue de Lorraine ; Rue du Marché ; Rue Mozart ; Impasse Maurice Ravel ; Rue Pasteur ; Rue des Pavillons ; Rue de la Petite Saule ; Rue Poincaré ; Rue des Prés ; Rue des Roses ; Rue du Ruisseau ; Rue du Stade ; Rue des Tilleuls ; Rue des Tulipes ; Impasse Victor Hugo ; Rue Victor Hugo ; Impasse de Vienne ; Rue du Vieux Puits

La zone Merten « Château » : Rue du Château ; Rue de l'Allée ; Rue de Provence ; Rue de Bourgogne ; Rue de Champagne ; Rue d'Anjou ; Rue de Bretagne ; Rue de Normandie ; Rue d'Alsace ; Rue de Picardie ; Rue de Lorraine ; Place du Château

La collecte des encombrants a été supprimée.

2.1.2 Collecte à partir du 1er juillet 2019

Depuis le 1er janvier 2019, à l'issue d'une consultation passée sous la forme d'un appel d'offre ouvert, la collecte des ordures ménagères au porte-à-porte a été confiée à l'entreprise ONYX EST dont le siège social est à BITCHE. La 2ème variante de l'entreprise a été retenue. Elle correspond à un taux de

compaction garanti de 375 kg/m^3 maximum avec l'utilisation de 2 bennes de 21 m^3 et d'une benne de 24 m^3.

Le passage hebdomadaire de la collecte a été adapté au nouveau territoire :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Voelfling les B. Château-Rouge Oberdorff Hargarten aux M. Ottonville Téterchen Velving Valmunster	Merten Villing Tromborn Boulay *(zone verte)* Piblange Mégange	Brouck Bionville sur N. Bannay Condé-Northen Varize-Vaudoncourt Helstroff Denting Momerstroff Niedervisse Narbéfontaine Obervisse	Falck *(village)* Dalem Rémering Guinkirchen Boulay *(zone bleue)* Volmerange les B. Hinckange	Berville en M. Falck *(cité)* Roupeldange Eblange Bettange Gomelange Merten (Lot Château) Coume Boulay *(zone rouge)*

Les différentes zones sur Boulay, Falck et Merten n'ont pas changée.

La conteneurisation a été mise en place sur tout le territoire. Afin de tenir compte de contraintes techniques particulières des points de regroupement ont été aménagés par la commune de Boulay dans l'hyper-centre et pour desservir la rue Brulée.

2.1.3 Synthèse des contrats

	Jusqu'au 30 juin 2019		A compter du 1er juillet 2019
Client	**Territoire Boulageois**	**Territoire de la Houve**	**Ensemble du territoire de la CCHPB**
Prestataire	SITA	VEOLIA	ONYX EST
Date démarrage contrat	1er juillet 2014	1er juillet 2017	1er juillet 2019
Durée contrat	5 ans	2 ans	8 ans
Échéance du contrat	30 juin 2019	30 juin 2019	30 juin 2027
Population OM	15 132	8 432	23 567
Nombre de communes	26	11	37
Distance parcourue pour la collecte		18 089 km	48 773 km
Quantité collectée en 2019		1 101 t	2 908 t

2.2 ORGANISATION DU TRAITEMENT

Les sacs multiflux sont acheminés jusqu'aux centres de tri de Faulquemont (prioritaire) ou Morsbach. Une fois trié, les sacs orange sont dirigés vers le centre de tri des recyclables de Sainte Fontaine situé entre Saint-Avold et Freyming-Merlebach. Les sacs verts sont acheminés au centre Méthavalor de Morsbach où les biodéchets sont méthanisés. Les sacs bleus contenant les déchets résiduels font l'objet à plus de 90% d'une valorisation thermique en Allemagne (à Neunkirchen ou Velsen) ou en France (cimenterie Geocycle Grand Est). La part restant est enfouie à Téting-sur-Nied (SITA). Pour l'ensemble des résiduels (sacs bleus, refus de tri et non-valorisables des déchèteries) la part de valorisation thermique est d'environ 72%.

2.3 RESULTATS DE LA COLLECTE MULTIFLUX

La quantité d'ordures ménagères collectée en multiflux sur l'ensemble du territoire en 2019 s'est élevée 5 822 tonnes soit une diminution de 3,9% par rapport à 2018 dont une part s'explique par la diminution du nombre d'habitant.

Répartition des déchets par flux :

	Total	Boulageois	Houve
Déchets valorisables (sac orange) :	1 833 t 2,40 % /2018 31% 81 kg/hab./an	1 177 t 2,17 % /2018 32% 82 kg/hab./an	656 t 2,82 % /2018 31% 81 kg/hab./an
Déchets méthanisables (sac vert - hors pro) :	1 076 t -0,83 % /2018 18% 48 kg/hab./an	662 t 1,38 % /2018 18% 46 kg/hab./an	414 t -4,17 % /2018 19% 51 kg/hab./an
Déchets résiduels (sac bleu) :	2 913 t -8,43 % /2018 50% 129 kg/hab./an	1 856 t -6,55 % /2018 50% 129 kg/hab./an	1 057 t -11,55 % /2018 50% 130 kg/hab./an
TOTAL	**5 822 t -3,86 % /2018 258 kg/hab./an**	**3 695 t -2,53 % /2018 256 kg/hab./an**	**2 127 t -6,09 % /2018 261 kg/hab./an**

La répartition des flux est analysée grâce à des opérations de caractérisation effectuées depuis 2013 dans les communes par le SYDEME au moyen d'un camion spécifique. 10 prises d'échantillon ont été effectuées sur le territoire en 2019 ce qui porte un total d'échantillonnage à 148 depuis la mise en place du multiflux et des caractérisations.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Piblange	Voelfling les Bouzonville	Bannay	Villing	Brouck	Hargarten-aux-Mines

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Hinckange	Falck		Condé-Northen		Villing

Par ailleurs, la composition globale des sacs bleus issue d'une caractérisation spécifique est la suivante :

Ratio par habitant : 258 kg/hab./an

2.4 COLLECTE DU VERRE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

2.4.1 Présentation du service

Au 31 décembre 2019, la Communauté de Communes comptait 105 bornes réparties sur 78 points d'apport volontaire soit une densité moyenne de 298 hab./PAV.

La collecte a été confiée au SYDEME qui a divisé le territoire en 3 tournées :

Tournée 1 « Boulay »	Tournée 2 « Falck »	Tournée 3 « Téterchen »
BANNAY	BERVILLER EN MOSELLE	BETTANGE
BIONVILLE-SUR-NIED	CHÂTEAU-ROUGE	COUME
BOULAY	DALEM	DENTING
BROUCK	FALCK	EBLANGE
CONDE-NORTHEN	HARGARTEN-AUX-MINES	GOMELANGE
HELSTROFF	MERTEN	GUINKIRCHEN
HINCKANGE	OBERDORFF	MEGANGE
VARIZE	REMERING	MOMERSTROFF
VOLMERANGE LES BOULAY	TROMBORN	NARBEFONTAINE
	VILLING	NIEDERVISSE
	VOELFLING LES BOUZONVILLE	OBERVISSE
		OTTONVILLE
		PIBLANGE
		ROUPELDANGE
		TETERCHEN
		VALMUNSTER
		VELVING

2.4.2 Résultats

Le SYDEME a équipé les points d'apports volontaires d'un badge permettant de connaitre le poids de verre collecté par bac.

En 2019, les résultats de la collecte ont été les suivants :

	Total	*Tournée 1*	*Tournée 2*	*Tournée 3*
Nombre de communes	**37**	*9*	*11*	*17*
Nombre d'habitants	**23 221**	*8 772*	*8 348*	*6 134*
Nombre de Bacs	**105**	*34*	*41*	*30*
Nombre de PAV	**78**	*27*	*25*	*26*
Nombre de collecte	**48**	*20*	*14*	*14*
Nombre de levées	**1 315**	*541*	*410*	*364*
Total collecté	**747,14 t**	*307,29 t*	*248,62 t*	*191,23 t*
Ratio par habitant	**32,1 kg/hab.**	35,0 kg/hab.	29,8 kg/hab.	31,2 kg/hab.

Ratio par habitant : 32,1 kg/hab./an

2.5 COLLECTE DU CARTON DES PROFESSIONNELS

Depuis le 5 septembre 2013, la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois propose aux commerçants et artisans de BOULAY qui en ont fait la demande préalable, une collecte des cartons au porte-à-porte.

Cette prestation est assurée par le chantier d'insertion et a lieu tous les vendredis matin des semaines paires (hors jours fériés).

Elle fait l'objet d'une redevance majorée des usagers de ce service.

2.6 COLLECTE DES BIODECHETS DES PROFESSIONNELS

Le SYDEME assure la collecte des biodéchets des professionnels dans le cadre de ramassages spécifiques. Des bacs sont mis à disposition de même que les sacs. Sont ainsi collectés les résidus alimentaires des boulangeries, pâtisseries, restaurants, salles des fêtes, cantine communautaire, etc. mais aussi les papiers issus des destructeurs et les essuie-mains.

Communes	Nombre de points de collecte
Berviller en Moselle	2
Bionville sur Nied	1
Boulay	43
Condé-Northen	1
Coume	2
Dalem	1
Falck	10
Gomelange	1
Hargarten aux Mines	3
Hinckange	1
Merten	4
Momerstroff	1
Narbéfontaine	1
Niedervisse	1
Piblange	1
Téterchen	2
Varize	3
Velving	1
Voelfling les Bouzonville	1
Volmerange les Boulay	2
TOTAL	**82**

Le poids total collecté en 2019 s'est élevé à **147,88 tonnes** (+33 tonnes/2018) dont 21% sont produits par le Super U et l'Intermarché de Boulay.

Le coût annuel de cette prestation est de **6 802,48 € soit 46,00 €HT/tonne** (+1,22€/tonne/2018).

2.7 COLLECTE DES TEXTILES – CHAUSSURES – ACCESOIRES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La collecte du linge, des vêtements, des chaussures et des accessoires se déroulait par conventionnement direct entre les communes listées ci-dessous et les collecteurs agréés ECO-TLC. Aujourd'hui, seule la Communauté de Communes a également peut conclure une convention avec cette entreprise.

Les opérateurs de collecte et de tri GGD, basé à Creutzwald, et Tri d'Union, basé à Forbach sont labellisés ECO-TLC. Cet éco-organisme perçoit les éco-contributions et verse des soutiens au SYDEME qui les transferts ensuite à la Communauté de Communes.

Les points de collecte sont disponibles sur le site : www.lafibredutri.fr

Commune	Adresse	Nbr	Collecteur
BIONVILLE SUR NIED	Rue Principale Parking sortie du village	1	GGD
BERVILLER-EN-MOSELLE	Rue de Merten	1	GGD
BOULAY	Place du marché	1	GGD
BOULAY	Rue du Souvenir Français	1	GGD
BOULAY	Rue de Sarrelouis	1	GGD
BOULAY	Rue du Maréchal Ney	1	GGD
BOULAY	Super U	4	GGD
BOULAY	déchèterie	2	GGD
CONDE-NORTHEN	Parking entre Condé et Pontigny	1	GGD
COUME	Parking salle des fêtes	1	GGD
DALEM	déchèterie	1	Tri d'Union
DALEM	Rue de Teterchen - parking salle des fêtes	1	GGD
DENTING	Parking salle des fêtes	1	GGD
FALCK	Rue de la Gare - Mairie	1	GGD
FALCK	Rue de la Gare - Parking 8àhuit	2	GGD
HARGARTEN-AUX-MINES	Rue des Écoles - parking Mairie	1	GGD
HELSTROFF	Impasse du Stade	1	GGD
MERTEN	Rue des Écoles	1	GGD
MOMERSTROFF	derrière la mairie	1	GGD
OBERDORFF	Rue de Montmorillon - déchèterie	1	Tri d'Union
OBERDORFF	Rue de Montmorillon	1	GGD
REMERING	Rue de Merten	1	GGD
VARIZE	Parking salle des fêtes	1	GGD
VILLING	Rue de Voelfling	1	GGD
VILLING	Rue de l'Église	1	GGD
VOLMERANGE LES BOULAY	Parking salle des fêtes	1	GGD
	TOTAL	**31**	

Le poids total collecté en 2019 s'est élevé à **148,96 tonnes** (+8,13 tonnes/2018).

Selon les données nationales 2019 fournies par Re_fashion (anciennement ECO-TLC), le ratio moyen des Textiles, Linges et Chaussures collectés a été de 3,7 kg/hab.an. Avec un taux moyen pour le territoire de 6,41 kg (+0,8 kg/2018), la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois est bien meilleur. Il faut ajouter à cela les TLC remis directement aux associations caritatives locales qui ne sont pas comptabilisés. Pour information environ 9,5 kg par an et par habitant[1] sont mis chaque année sur le marché.

Ratio par habitant : 6,41 kg/hab./an

2.8 COLLECTE DES DECHETS DES CIMETIERES

Cette prestation est proposée aux Communes du territoire de la Houve s'est achevée au 30 juin 2019. Elle consistait à collecter de façon spécifique les déchets produits dans les cimetières et non triés assimilables à des ordures ménagères résiduelles. Il n'y avait pas de tri multiflux. La collecte avait lieu 2 fois par mois.

[1] Sources ECO TLC – Rapport d'activité 2019

2.9 DECHETERIES ET SITE DE DEPOT

2.9.1 Présentation

Le territoire est équipé de 2 déchèteries et d'un site de dépôt de déchets verts.

2.9.1.1 Déchèterie de BOULAY

La déchèterie communautaire située à BOULAY, route départementale 72, a été construite en 1998. Elle est accessible par l'ensemble des usagers du Boulageois. En 2014, elle a fait l'objet de travaux d'extension et de mise aux normes conformément à la règlementation relative aux installations classées. La déchèterie est réglementée par le récépissé de déclaration n°20140094 du 17 avril 2014.

Elle compte 12 quais.

2.9.1.2 Déchèterie de DALEM

La déchèterie communautaire située à DALEM, rue de FALCK, a été construite en 1997. Elle est accessible par l'ensemble des usagers de la Houve. En 2016, elle a fait l'objet de travaux d'extension et de mise aux normes conformément à la règlementation relative aux installations classées. La déchèterie est réglementée par l'arrêté préfectoral n°2015-DLP-BUPE-383 en date du 14 décembre 2015 portant enregistrement pour son exploitation.

Elle compte 12 quais.

2.9.1.3 Site de dépôt de déchets verts d'Oberdorff

Le site de dépôt de déchets verts a été construit en 2016, concomitamment à la réhabilitation de la déchèterie de DALEM. Il ne permet d'accueillir de façon saisonnière que les déchets verts.

Il compte 2 quais.

2.9.1.4 Déchets collectés

Les déchets acceptés et faisant l'objet d'une valorisation (recyclage, réemploi, thermique…) sont les suivants :

Déchets acceptés	Déchèterie de Boulay	Déchèterie de Dalem	Site d'Oberdorff
Les métaux	X	X	
Le papier	X	X	
Le carton	X	X	
Les textiles	X	X	en PAV
Les gravats	X	X	
Les végétaux	X	X	X
Le bois	X	X	
Le verre	X	X	X en PAV
Les meubles	X	X	
Les télévisions, ordinateurs, petits et gros électroménager et autres déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	X	X	
Les lampes à décharge et à LED (tubes fluorescents, lampes fluo-compactes, lampes LED...)	X	X	
Les huiles minérales (vidange des moteurs)	X	X	
Les piles et les accumulateurs	X	X	
Les batteries des automobiles	X	X	
Les huiles végétales (friture)	X	X	
Les déchets d'activité de soins à risques infectieux ou non des ménages uniquement	X	X	
Les capsules Nespresso®	X	X	
Les pneus des véhicules particuliers déjantés (sous conditions d'état)		X	
Certains déchets toxiques ou dangereux des ménages :			
o les peintures, vernis, teintures	X	X	
o les acides (sulfurique, chlorhydrique…)	X	X	
o les bases (soude, ammoniaque…)	X	X	
o les colles, résines, mastics	X	X	
o les diluants, détergents, détachants, solvants (essence de térébenthine, white-spirit, alcool à brûler…)	X	X	
o les graisses et hydrocarbures souillés	X	X	
o les produits de traitement du bois (imperméabilisants, insecticides, fongicides, décapants, cires, vitrificateurs…)	X	X	
o les produits de traitement des métaux (dorure, antirouille…)	X	X	
o les produits mercuriels (thermomètres à mercure,…)	X	X	
o les produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides, engrais…)	X	X	
o les radiographies argentiques	X	X	
o les recharges ou cartouches vides de gaz butane ou propane type camping, de contenance inférieure à 3 kg	X	X	

LIMITATION DU VOLUME : Afin de ne pas saturer les déchetteries, les volumes journaliers par site et par déposant sont **limités à 3 m³ pour les encombrants, ferrailles, papiers, cartons, déchets verts, bois et à 1 m³ pour les matériaux inertes**.

Les autres déchets acceptés dans les déchèteries mais ne faisant pas l'objet d'une valorisation et étant déposés dans la benne dite « non valorisable » ou « tout venant » sont tous les déchets qui ne sont pas listés ci-dessus et en annexe 3 du règlement intérieur de la déchèterie communautaire.

Les déchets refusés en déchetterie sont les suivants :
- les ordures ménagères (à déposer dans le sac multiflux bleu pour la collecte au porte à porte),
- les emballages recyclables (à déposer dans le sac multiflux orange pour la collecte au porte à porte),
- les biodéchets (à déposer dans le sac multiflux vert pour la collecte au porte à porte),
- les déchets contenus dans des sacs opaques,
- les déchets non refroidis (cendres...),
- les carcasses ou épaves automobiles, en tout ou partie,
- les invendus des marchés (fruits et légumes),
- les déchets provenant du secteur agro-alimentaire,
- les plastiques agricoles (filière de recyclage dédiée),
- les pneumatiques (sauf DALEM sous conditions),
- les produits phytosanitaires utilisés en agriculture, en horticulture et en pépinière (hors ménages),
- les boues et matières de vidange,
- les cadavres d'animaux (contacter un vétérinaire),
- les déjections humaines ou animales (notamment litières),
- les déchets anatomiques, les déchets hospitaliers,
- les médicaments (à rapporter à la pharmacie),
- les déchets industriels et résidus de fabrication industrielle,
- les déchets toxiques ou dangereux non mentionnés dans l'annexe 1 (à rapporter au vendeur),
- les bouteilles de gaz (à rapporter au vendeur), à l'exception des recharges,
- les moteurs thermiques non vidangés,
- les cuves non vidangées,
- les déchets composés d'amiante liée ou non liée,
- les déchets radioactifs (contacter le SDIS, Service départemental d'incendie et de secours),
- les déchets à caractère explosif (contacter le SDIS, la Gendarmerie ou la Police Nationale),
- les déchets, qui, par leurs dimensions, leur poids ou leurs caractéristiques, ne peuvent être éliminés par les moyens habituels de la déchetterie.

2.9.2 Mode de gestion

Les déchèteries et le site de dépôt sont gérés en régie. Le gardiennage est assuré par des agents communautaires. Les sites sont ouverts comme suit :

- **Déchèterie de Boulay**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin		10h / 12h	10h / 12h	10h / 12h	10h / 12h	9h30 / 12h00	10h / 12h
Après-midi	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	

- **Déchèterie de Dalem**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin		10h / 12h		10h / 12h		9h30 / 12h	
Après-midi	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	

- **Site de dépôt d'Oberdorff**

Le site est exclusivement ouvert du 1er avril au 30 septembre.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin							
Après-midi		16h/18h			16h/18h		

Durant toute l'année, l'accès aux quais n'est plus possible 10 minutes avant l'heure de fermeture de la déchetterie, de sorte à laisser le temps aux usagers de déposer leurs déchets avant l'heure de fermeture du site au public.

Les déchetteries sont **fermées les jours fériés** et exceptionnellement le dimanche de Pasques.

La régie ECO-TRI du SYDEME assure l'enlèvement et le traitement des déchets sauf pour les capsules Nespresso®, les piles (à COREPILE), la ferraille et les batteries (à METALIFER), les huiles végétales (à VALO') et minérales (à SEVIA), les DDS des ménages (à CEDILOR - REP ECODDS), les DDS des professionnel (à CEDILOR), les vêtements (à GGD ou Les Relais), les Pneus (à Gilles HENRY – REP ALLIAPUR).

2.9.3 Fréquentation

Le détail des enlèvements, des visites et des ratios sont disponibles sur simple demande à la Communauté de Communes.

Le contrôle d'accès aux déchèteries de BOULAY et DALEM se fait automatiquement par la barrière et la borne de lecture de la SYDEM'PASS. L'actualisation des bases de données s'opère 2 fois par jour. Ainsi, un nouvel usager qui s'inscrit le matin à accès dès l'après-midi, et le lendemain matin pour ceux qui ont activé leur carte l'après-midi.

Le contrôle d'accès est opéré par le gardien à la déchèterie d'Oberdorff.

Les graphiques présentés ci-dessous montrent les variations de fréquentation selon les périodes de l'année, les jours de la semaine mais également des heures. Ainsi le taux de fréquentation systématiquement plus élevé à l'ouverture puis une bonne répartition le reste du temps. Pour BOULAY, le dimanche reste par ailleurs le jour où la fréquentation est la plus importante.

- Fréquentation

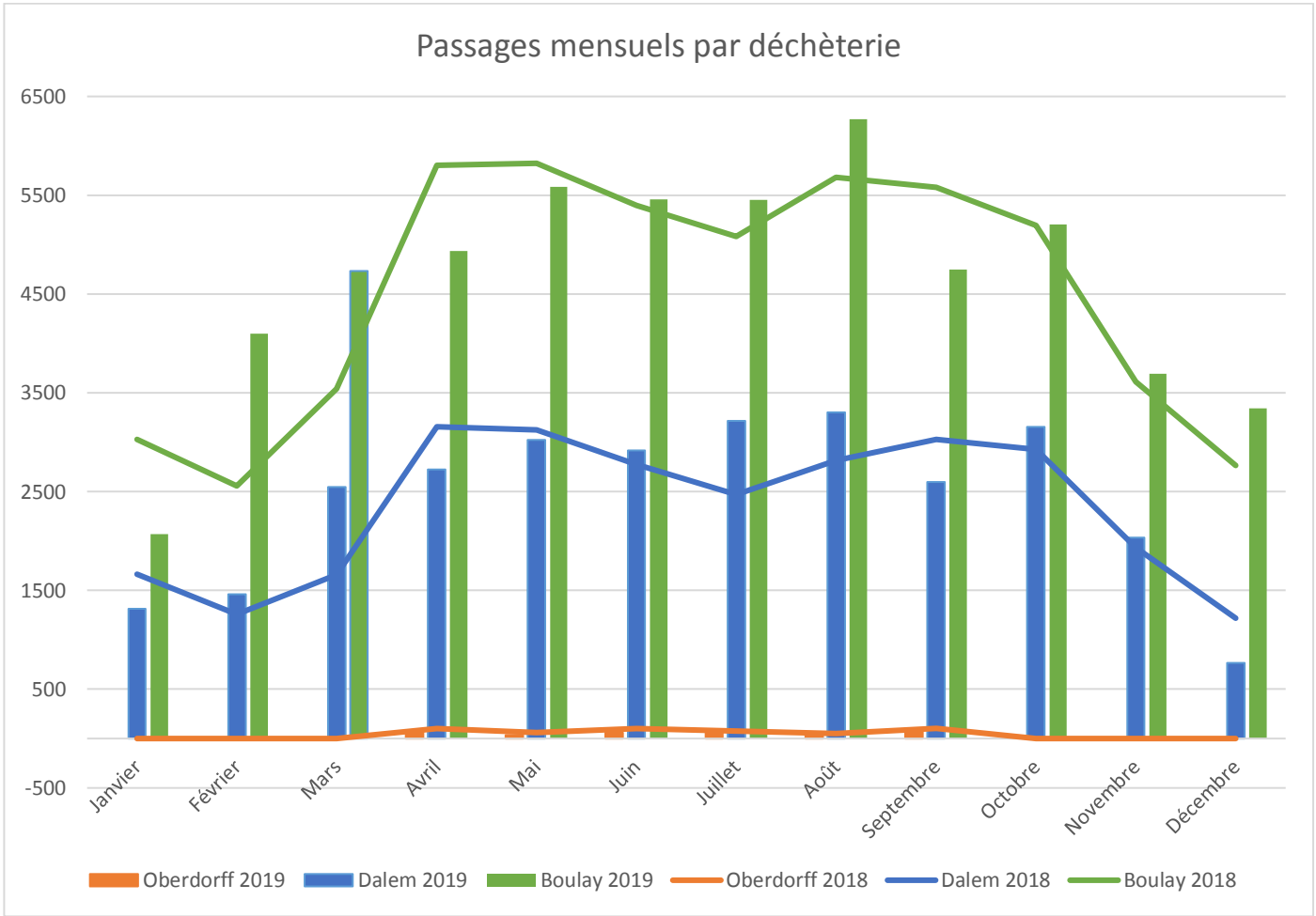

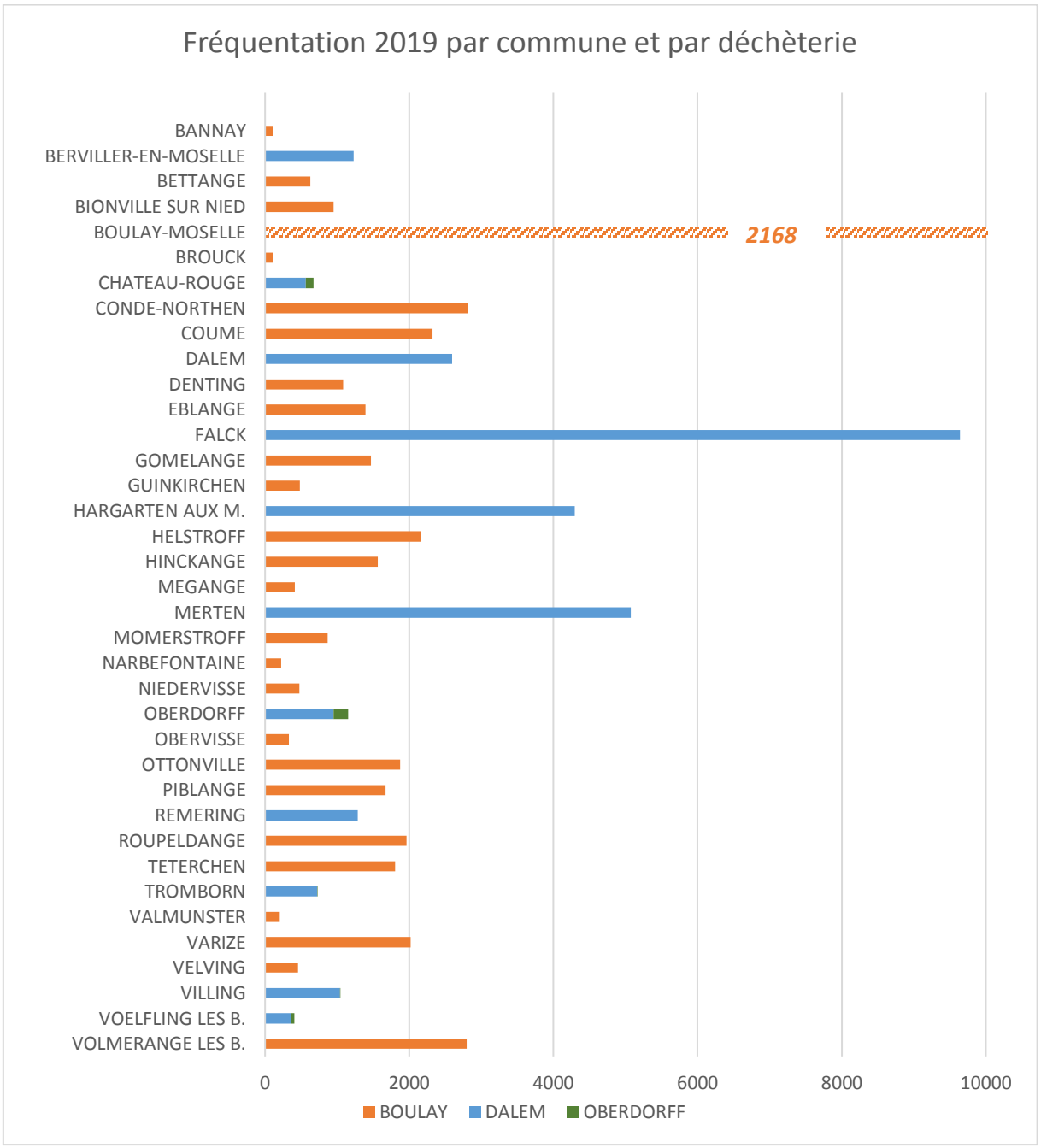
Fréquentation 2019 par commune et par déchèterie
BANNAY
BERVILLER-EN-MOSELLE
BETTANGE
BIONVILLE SUR NIED
BOULAY-MOSELLE
2168
BROUCK
CHATEAU-ROUGE
CONDE-NORTHEN
COUME
DALEM
DENTING
EBLANGE
FALCK
GOMELANGE
GUINKIRCHEN
HARGARTEN AUX M.
HELSTROFF
HINCKANGE
MEGANGE
MERTEN
MOMERSTROFF
NARBEFONTAINE
NIEDERVISSE
OBERDORFF
OBERVISSE
OTTONVILLE
PIBLANGE
REMERING
ROUPELDANGE
TETERCHEN
TROMBORN
VALMUNSTER
VARIZE
VELVING
VILLING
VOELFLING LES B.
VOLMERANGE LES B.
0
2000
4000
6000
8000
10000
BOULAY
DALEM
OBERDORFF

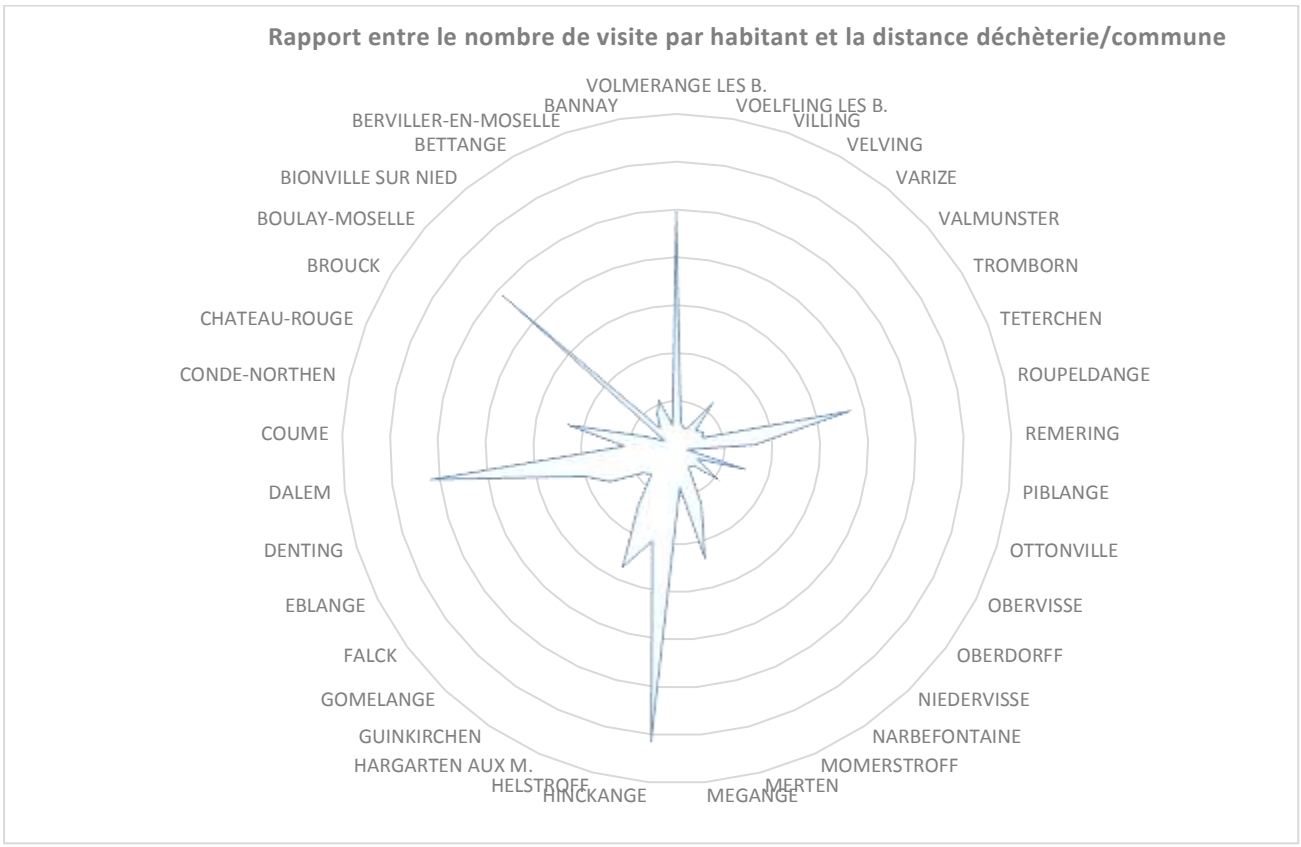

Fréquentations annuelles des déchèteries par les particuliers et par tranches de 30 minutes

***La fréquentation dépend directement de la distance* parcourue pour se rendre à la déchèterie**

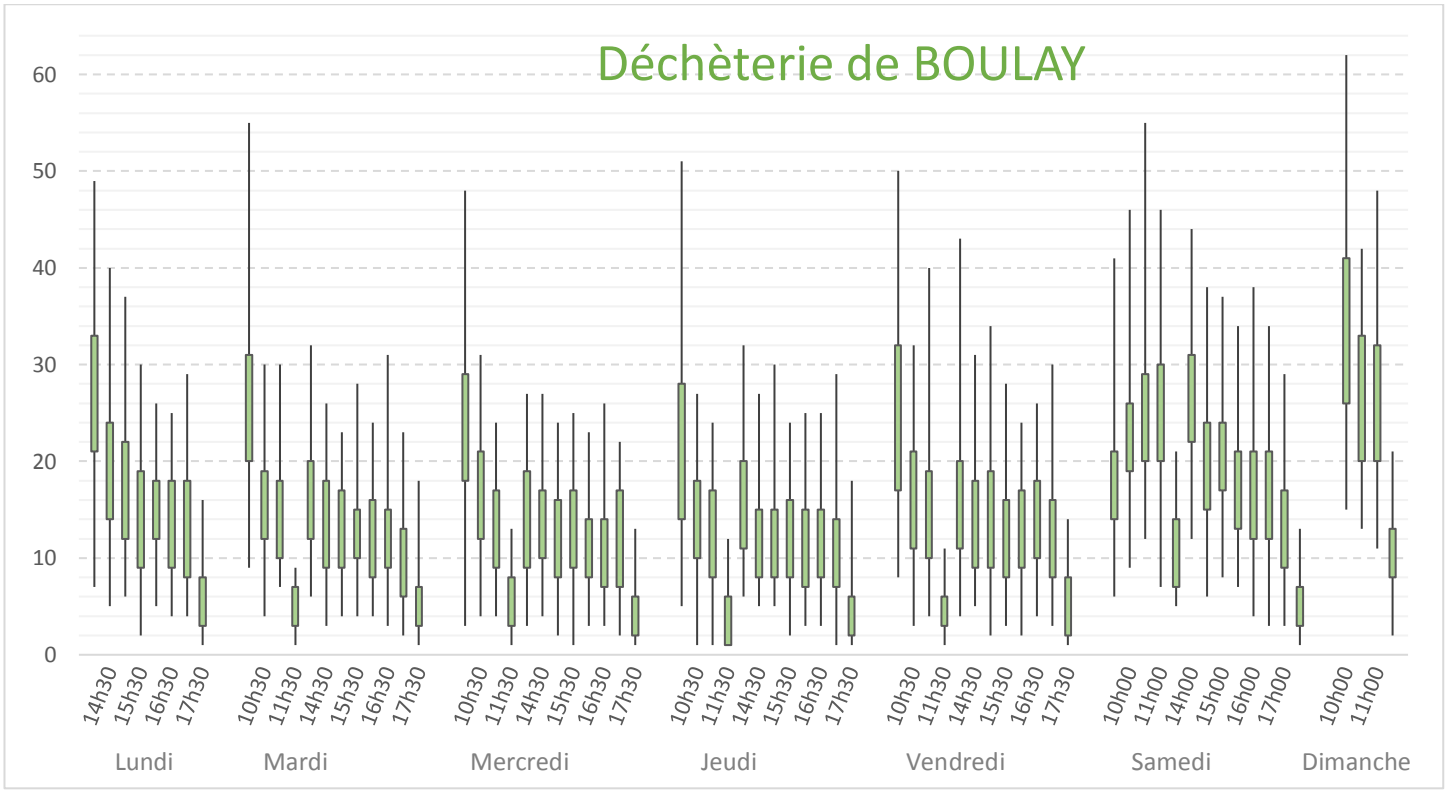

Légende :

: du minimum au maximum de passage durant 30 minutes

: part représentant entre 25 et 75% du nombre de passage par créneau *(2ème et 3ème quartiles)*

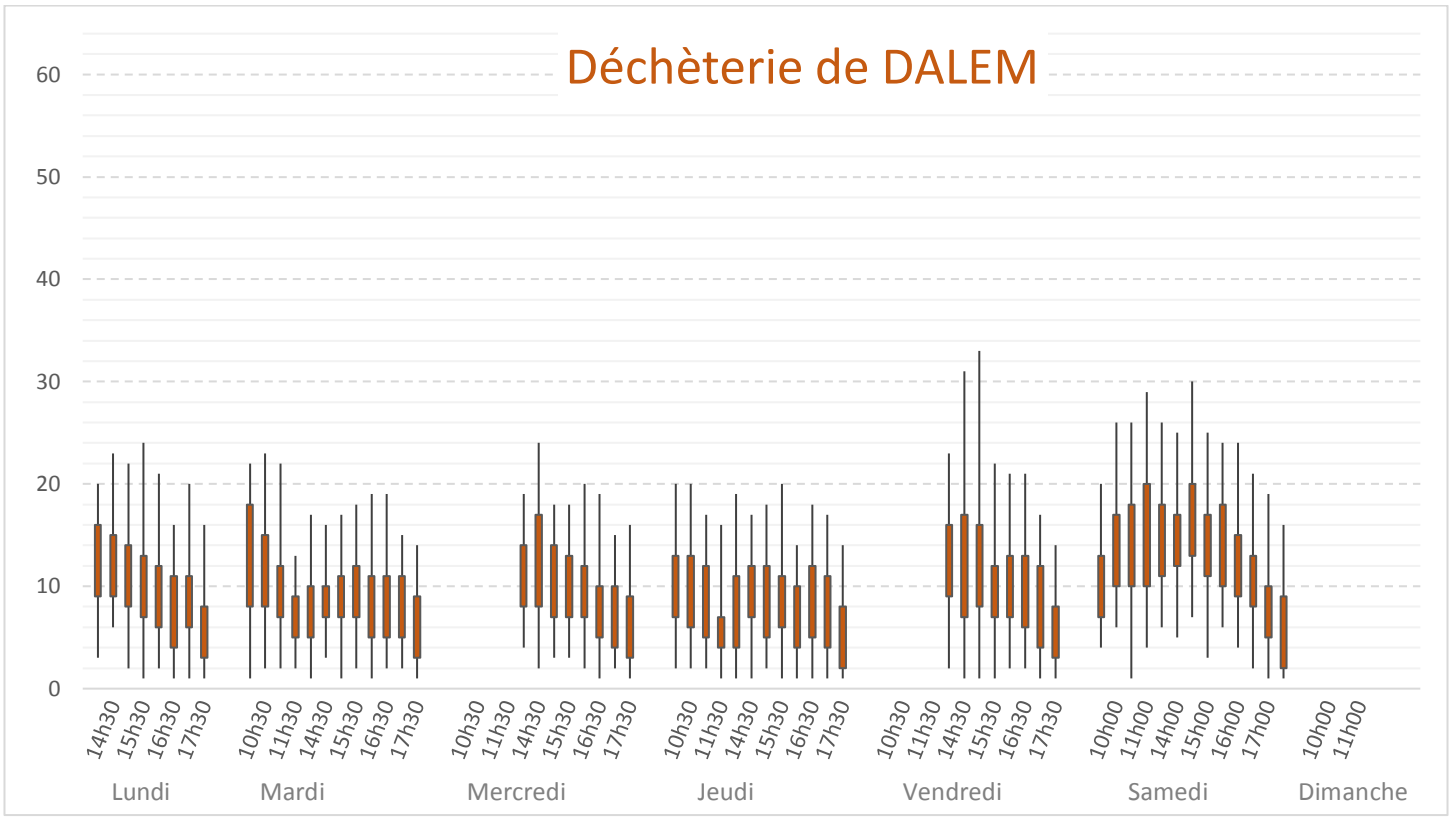

Légende :

——————— : du minimum au maximum de passage durant 30 minutes

▭ : part représentant entre 25 et 75% du nombre de passage par créneau *(2ème et 3ème quartiles)*

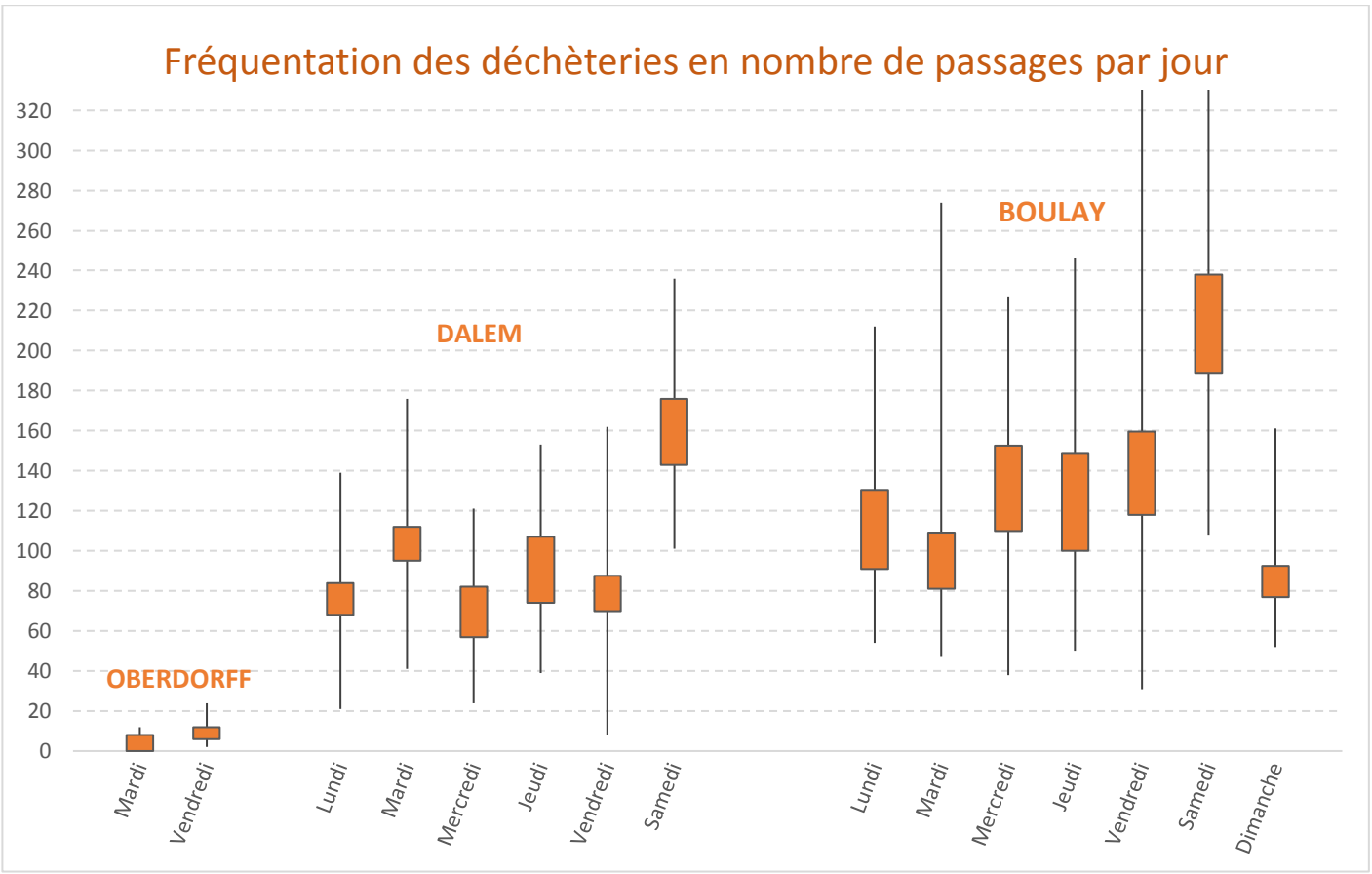

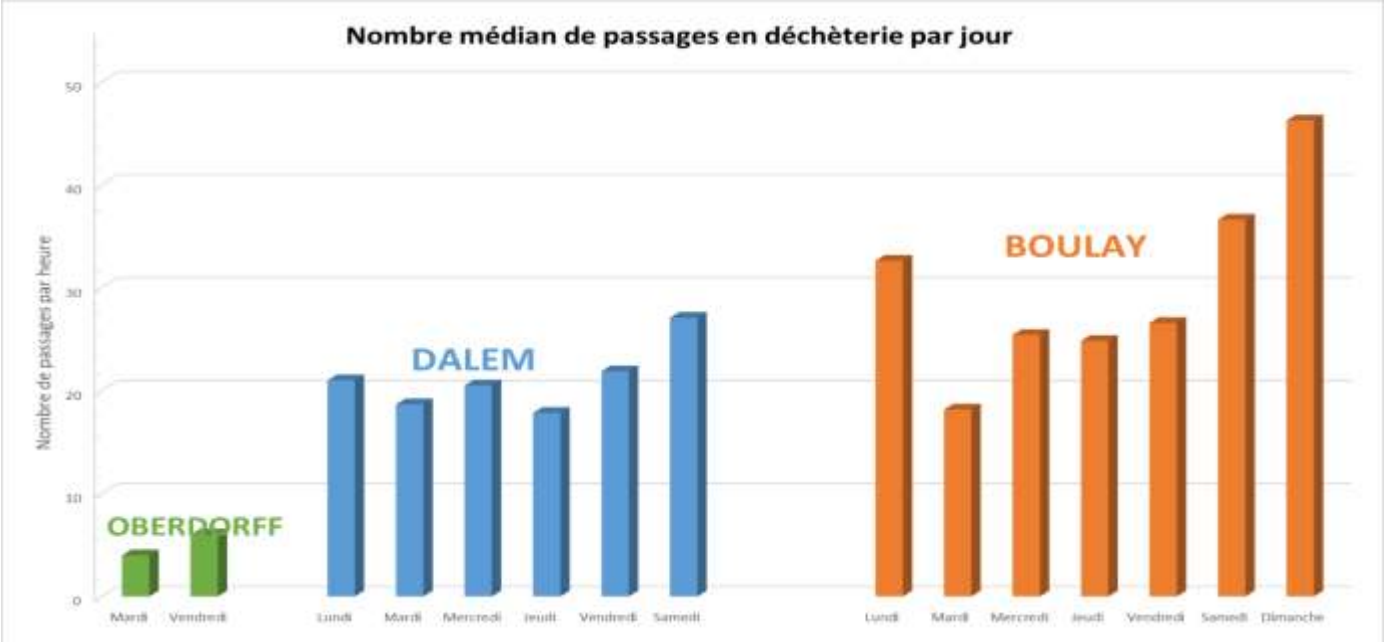

- Synthèse des fréquentations

	Particuliers	Administrations Associations	Professionnels	TOTAL
Boulay	51 886	265	3014	**55 165**
Dalem	27 753	349	770	**28 872**
Oberdorff	369	/	/	**369**
TOTAL	**80 008**	**614**	**3 784**	**84 406**

Nombre total de visites sur les 3 déchèteries : 84 406

Distance parcourue par les usagers : 690 400 km

Nombre moyen de visite : 3,6 visites/hab./an et 8,2 visites/foyer/an

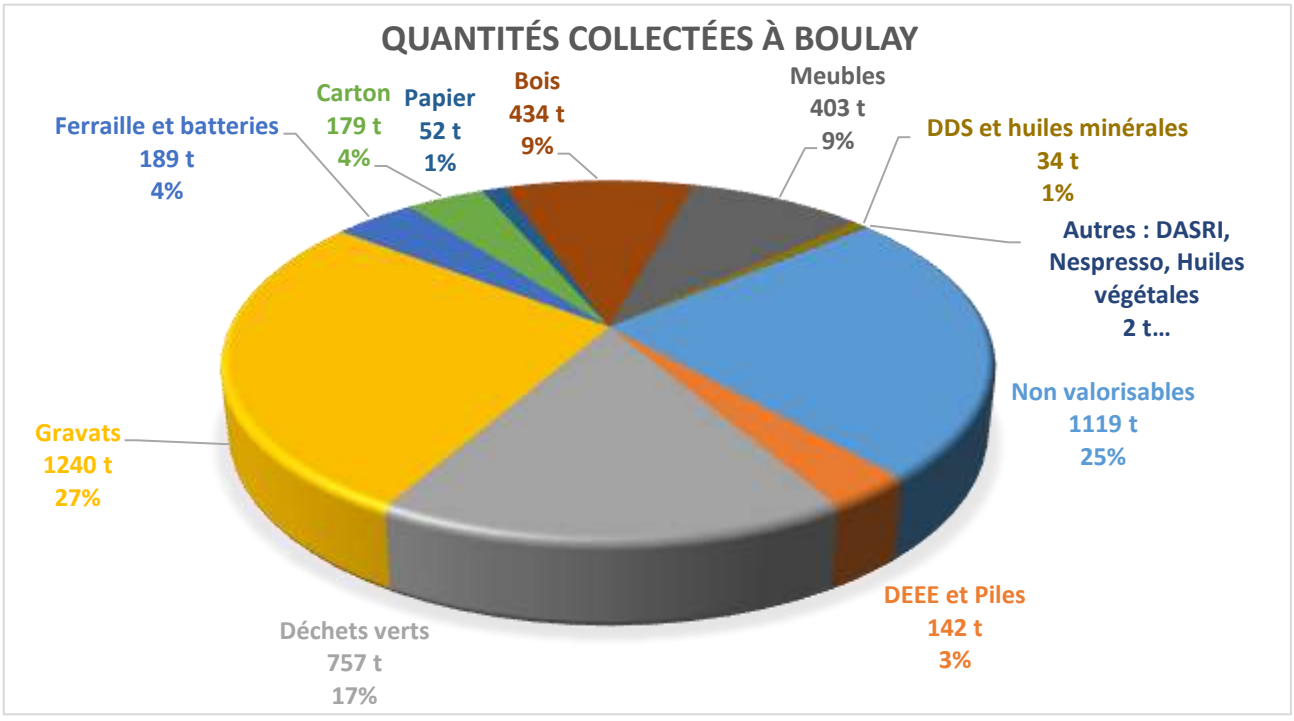

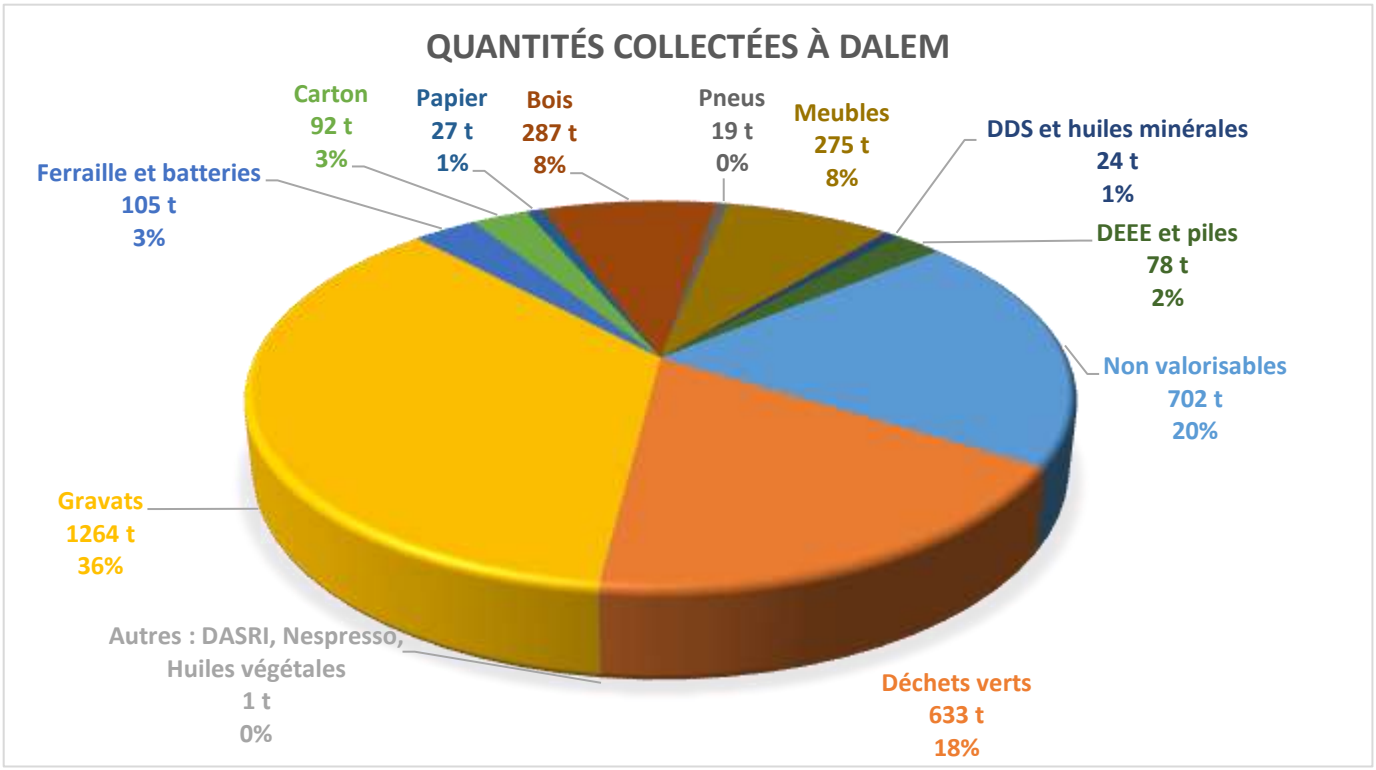

- Synthèse de fonctionnement des déchèteries

Déchèterie de Boulay :

- ✓ **55 165 visites**
- ✓ Jusqu'à **2 entrées/minute** pendant ½ heures
- ✓ **3 310 tonnes** de déchets apportés hors gravats (1 240 tonnes de gravats)
- ✓ **222 kg/hab./an** (hors gravats)
- ✓ **350 jours d'ouverture dans l'année**

Déchèterie de Dalem :

- ✓ **28 872 visites**
- ✓ **2 243 tonnes** de déchets apportés hors gravats (1 264 tonnes de gravats)
- ✓ **270 kg/hab./an** (hors gravats)
- ✓ **300 jours d'ouverture dans l'année**

Déchèterie d'Oberdorff:

- ✓ **369 visites**
- ✓ **Tonnage intégré à Dalem**
- ✓ **51 jours d'ouverture dans l'année**

Ratio par habitant hors gravats : 239 kg/hab./an

Taux de valorisation hors gravats : 67 %

2.10 L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES COMMUNAUTAIRE

2.10.1 Mode de gestion

Par délibération du 12 juillet 2013, le Conseil Communautaire a décidé de reconduire le régime du contrat d'affermage, comme mode de gestion son **I**nstallation de **S**tockage de **D**échets **I**nertes (I.S.D.I.) communautaire, pour une durée de 15 ans avec un îlot concessif concernant la renaturation du site et « clause de revoyure » tous les 3 ans. La durée étant justifiée par la charge des travaux de modelage et de renaturation jusqu'à saturation (environ 15 ans au rythme actuel et compte tenu des disponibilités foncières actuelles). À l'issue de la procédure, l'entreprise SOGEA EST BTP a été retenue pour gérer et procéder à la renaturation progressive du site.

Le site fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°2017-DCAT/BEPE-64 du 31 mars 2017.

2.10.2 Résultat de l'exploitation

NON COMMUNIQUÉS

› CHAPITRE 2 - INDICATEURS FINANCIERS

1› LES DEPENSES DU SERVICE

Le résultat cumulé des dépenses des budgets « Ordures Ménagères » M4 pour l'année 2019 s'élève à :

Pour le Pays Boulageois : **2 200 217,03 €** (2 145 471,92 € en section de fonctionnement et 54 745,11 € en section d'investissement).

Pour la Houve : **1 407 795,77 €** (1 327 954,83 € en section de fonctionnement et 79 840,94 € en section d'investissement).

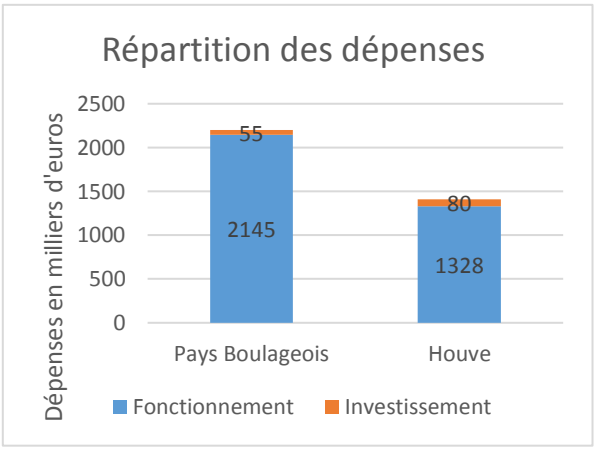

2› LES RECETTES DU SERVICE

2.1 TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

2.1.1 Sur le territoire du Pays Boulageois

Par délibération du 10 décembre 2018, les montants de la redevance pour 2019 sont :

Part fixe : 105 €/foyer/an

Part variable : 78,50 €/habitant/an

Coût selon la composition du foyer :

Nombre de personne au foyer	Coût annuel
1	183,50 €
2	262,00 €
3	340,50 €
4	419,00 €
5	497,50 €
6	576,00 €

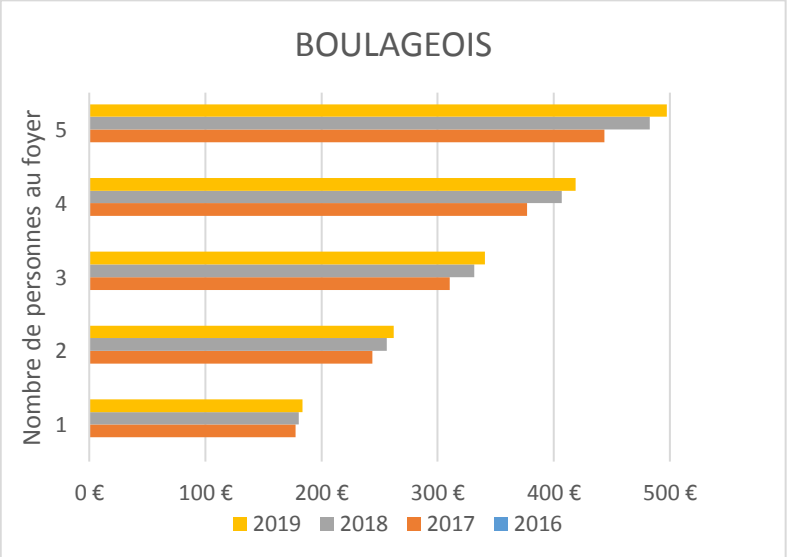

En 2016, le Boulageois était à la taxe

2.1.2 Sur le territoire de la Houve

Par délibération du 10 décembre 2018, les montants de la redevance pour 2019 sont :

Part fixe : 105 €/foyer/an

Part variable : 90 €/habitant/an

Coût selon la composition du foyer :

Nombre de personne au foyer	Coût annuel
1	195,00 €
2	285,00 €
3	375,00 €
4	465,00 €
5	555,00 €
6	645,00 €

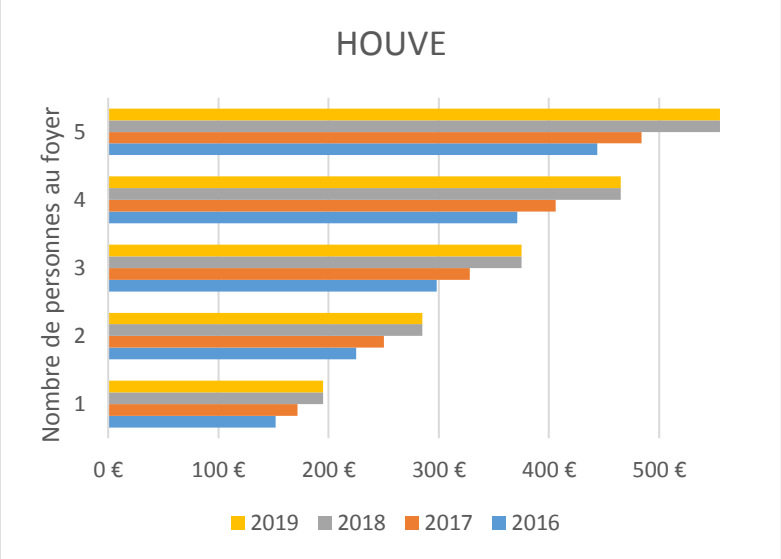

2.1.3 Modalités de paiement

La redevance est perçue de façon semestrielle par moitié au printemps et en automne.

Des moyens simplifiés de paiement sont proposés :

- le prélèvement à l'échéance,
- le prélèvement mensuel,
- le TIPI.

La part variable de la redevance spéciale des professionnels à laquelle ils sont soumis au paiement, est modulée en fonction des déchets produits.

2.2 REOM ET AUTRES RECETTES

Pour l'exercice 2019, le résultat cumulé des recettes a été de :

Pour le Pays Boulageois : **1 991 145,81 €** (1 929 589,98 € en section de fonctionnement et 61 555,83 € en section d'investissement).

Pour la Houve : **1 447 637,19 €** (1 275 543,54 € en section de fonctionnement et 172 093,65 € en section d'investissement).

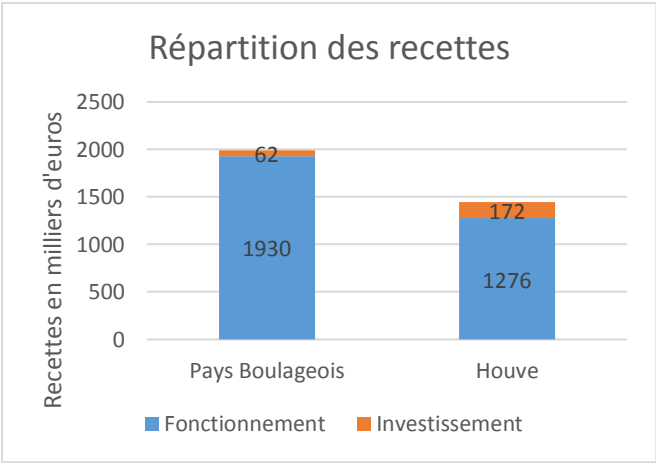

Le chargeur, acheté en 2017, a été vendu pour un montant de 50 000 €. Il rentre en recettes exceptionnelles et explique

3> BILAN FINANCIER

Le coût du service est plus important sur le secteur de la Houve. Cela est dû aux investissements réalisés : réhabilitation de la déchèterie de DALEM, construction d'une déchèterie à OBERDORFF, construction d'un hangar à la déchèterie de DALEM et l'achat d'un chargeur.

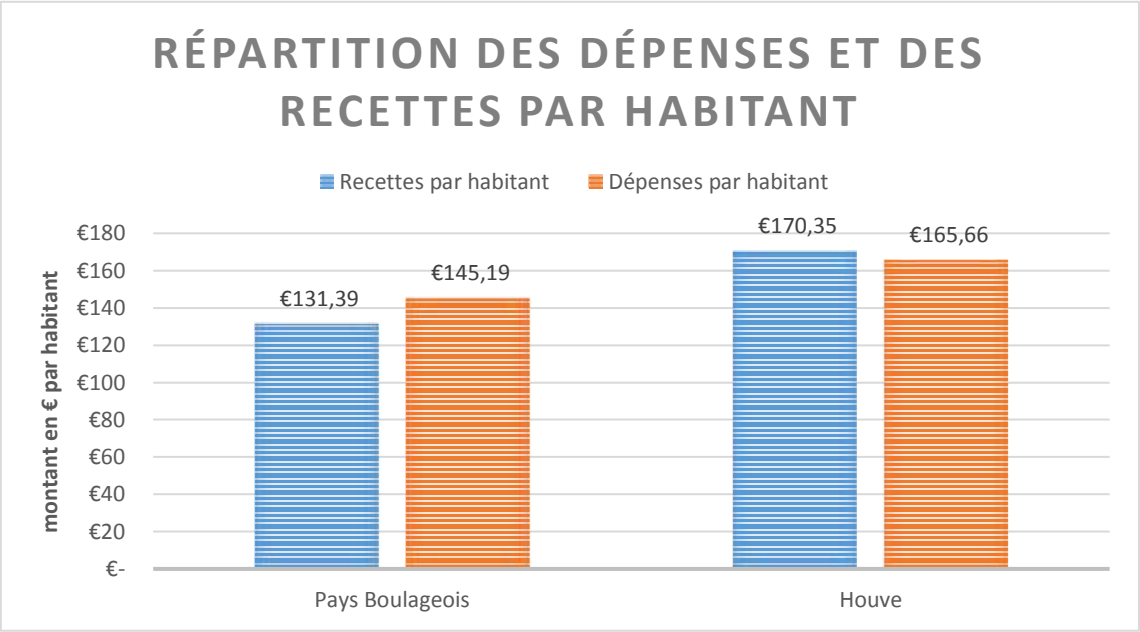

4> MATRICES DES COUTS - ANNEE 2019

La matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets, élaboré par l'ADEME, pour l'ensemble de la France. Basée sur le principe de la comptabilité analytique, cette méthode de présentation permet de disposer d'un cadre commun national pour situer la Communauté de Communes par rapport à d'autres collectivités. Les objectifs sont multiples :

- identifier les pistes de maîtrise des coûts ;
- éclairer la prise de décision ;
- établir une tarification adaptée ;
- communiquer sur les coûts auprès des usagers.

L'ensemble des données et les comparatifs sont consultables sur le site www.sinoe.org créé et géré par l'ADEME.

Il est à noter que le nombre d'habitant considéré dans la matrice est celui fournit par SINOE soit 23 107. Il n'y a plus de distinction entre le secteur Houve et Boulageois. Il diffère du réel car il est le résultat d'une extrapolation de la population légale.

Évolution du coût aidé[2] HT/ habitant

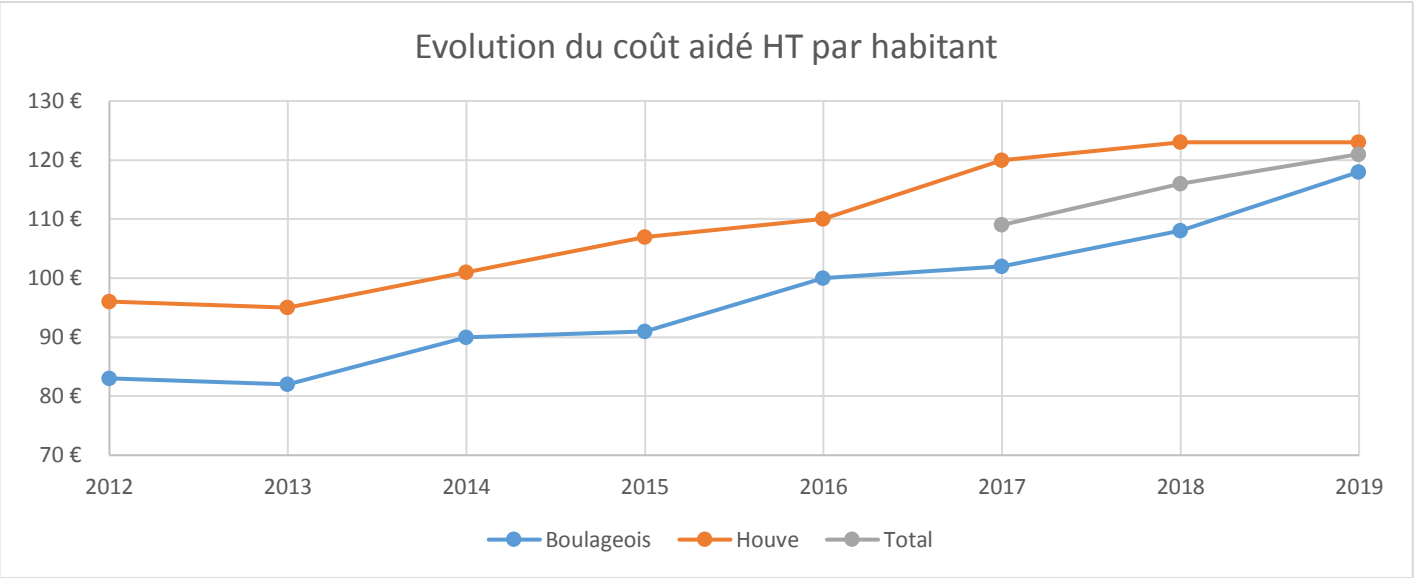

Comparaisons

Les valeurs sont issues de l'état des lieux du plan régional de prévention et de gestion des déchets de la région GRAND-EST – valeurs 2017

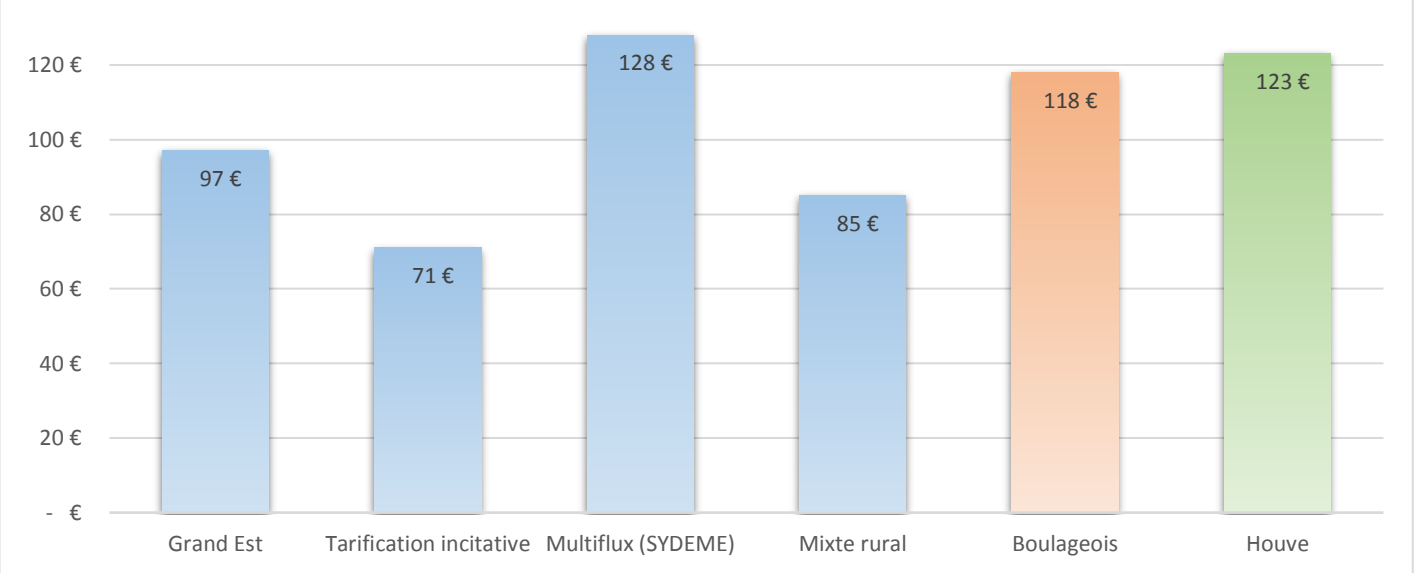

[2] : Ensemble des charges d'où sont déduites les recettes industrielles (vente d'énergie et de matériaux), les soutiens des sociétés agréées et les aides

Matrice commune de présentation des coûts du service déchets

Année 2019		FLUX DE DECHETS							
Montants en € HT		OMR	Verre	Recyclables	Déchèteries	Biodéchets	Déchets des collectivités	Déchets des professionnels	Total
		PàP	PAV	PàP	PAV	PàV	PàP	PàP	
Population desservie (hab)		23 107	23 107	23 107	23 107	23 107	23 107	23 107	23 107
Tonnages de référence		2 913	747	1 833	5 553	1 076	12	148	12 281
Ratio kg/hab.		126	32	79	240	47	0	6	531
Population en prestation à des tiers									
Tonnage en prestation à des tiers									
Charges	Fonctionnement								
		Charges de structure	16 581 €	715 €	13 359 €	12 054 €	5 535 €	29 €	351 €	48 624 €
		Communication	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TOTAL	16 581 €	715 €	13 359 €	12 054 €	5 535 €	29 €	351 €	48 624 €
	Techniques								
		Prévention	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Pré-collecte et collecte	529 232 €	45 220 €	301 293 €	196 331 €	188 565 €	231 €	7 779 €	1 268 650 €
		Pré-collecte	212 070 €	7 946 €	101 599 €	- €	71 822 €	- €	- €	393 438 €
		Collecte	317 162 €	37 274 €	199 694 €	196 331 €	116 743 €	231 €	7 779 €	875 212 €
		Transit/transport	- €	- €	- €	238 846 €	- €	390 €	- €	239 236 €
		Transit (tri optique)	76 971 €	- €	48 437 €	- €	28 401 €	- €	- €	153 809 €
		Transport	112 183 €	- €	70 593 €	- €	41 401 €	- €	- €	224 176 €
		Traitement	- €	- €	425 672 €	321 618 €	93 328 €	1 437 €	13 528 €	855 583 €
		Tri / conditionnement	- €	- €	425 672 €	- €	- €	- €	- €	425 672 €
		Compostage	- €	- €	- €	5 768 €	- €	- €	- €	5 768 €
		Méthanisation	- €	- €	- €	43 953 €	93 328 €	- €	13 528 €	150 809 €
		Incinération	- €	- €	- €	139 896 €	- €	970 €	- €	140 866 €
		Valorisation matière-énergie	- €	- €	- €	47 333 €	- €	- €	- €	47 333 €
		Stockage de déchets non dangereux	- €	- €	- €	67 388 €	- €	467 €	- €	67 855 €
		Gestion des inertes	- €	- €	- €	17 280 €	- €	- €	- €	17 280 €
		Enlèvement et traitement déchets dangereux	- €	- €	- €	24 022 €	- €	- €	- €	24 022 €
		Autres charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		[REG] - XXXX / XXXX	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		[REG] - XXXX / XXXX	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TOTAL	718 386 €	45 220 €	845 995 €	780 818 €	351 695 €	2 057 €	21 306 €	2 765 476 €
		TOTAL CHARGES	734 967 €	45 935 €	859 353 €	792 872 €	357 230 €	2 086 €	21 657 €	2 814 100 €
		[REG] - Incinération / Energie	331 700 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	331 700 €
		[REG] - Technique / Matériaux / Soutiens	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		[REG] - Traitement matériaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		[REG] - ..... *(charges / produits)*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Produits	Industriels								
		Ventes de produits et d'énergie	- €	19 704 €	71 453 €	67 179 €	- €	- €	- €	158 337 €
		Matériaux	- €	19 704 €	71 453 €	67 179 €	- €	- €	- €	158 337 €
		Compost	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Energie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Prestations à des tiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Autres produits	8 868 €	- €	5 611 €	- €	3 192 €	- €	- €	17 671 €
		TOTAL	8 868 €	19 704 €	77 064 €	67 179 €	3 192 €	- €	- €	176 007 €
	Soutien								
		Soutien accordé par les sociétés agréées	- €	7 713 €	121 882 €	3 603 €	27 888 €	- €	- €	161 085 €
	Aides								
		Aides "reprises" aux investissements	- €	- €	- €	16 878 €	- €	- €	- €	16 878 €
		Fonctionnement & communication	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Aides à l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		TOTAL	- €	- €	- €	16 878 €	- €	- €	- €	16 878 €
		TOTAL PRODUITS	8 868 €	27 417 €	198 946 €	87 660 €	31 080 €	- €	- €	353 971 €
		Montant de la TVA acquittée	100 877 €	3 771 €	84 524 €	62 312 €	35 206 €	206 €	2 134 €	289 030 €
		Contribution des usagers	1 124 689 €	21 611 €	723 239 €	750 671 €	351 441 €	2 339 €	22 661 €	2 996 651 €
		TEOM	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		REOM	1 073 151 €	20 610 €	690 170 €	718 920 €	335 656 €	2 286 €	21 420 €	2 862 212 €
		Redevance spéciale & facturation usagers	51 539 €	1 001 €	33 068 €	31 751 €	15 785 €	53 €	1 241 €	134 439 €
		Contributions des collectivités	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Coûts	OMR	Verre	Recyclables	Déchèteries	Biodéchets	Déchets des collectivités	Déchets des professionnels	Total
Coût complet		45 935 €	859 353 €	792 872 €	357 230 €	2 086 €	21 657 €	
Coût technique	1 057 800 €	26 230 €	782 290 €	725 692 €	354 039 €	2 086 €	21 657 €	2 969 794 €
Coût partagé	1 057 800 €	18 518 €	660 407 €	722 090 €	326 151 €	2 086 €	21 657 €	2 808 708 €
Coût aidé HT	1 057 800 €	18 518 €	660 407 €	705 212 €	326 151 €	2 086 €	21 657 €	2 791 830 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	100 877 €	3 771 €	84 524 €	62 312 €	35 206 €	206 €	2 134 €	289 030 €
Coût aidé TTC	1 158 676 €	22 289 €	744 932 €	767 523 €	361 357 €	2 291 €	23 791 €	3 080 860 €
Coût imputé	1 124 689 €	21 611 €	723 239 €	750 671 €	351 441 €	2 339 €	22 661 €	2 996 651 €
Coût aidé HT (€/hab.)	46 €	1 €	29 €	31 €	14 €	0 €	1 €	121 €
Coût aidé TTC (€/hab.)	50 €	1 €	32 €	33 €	16 €	0 €	1 €	133 €
Coût aidé HT (€/tonne)	363 €	25 €	360 €	127 €	303 €	181 €	146 €	227 €
Coût aidé TTC (€/tonne)	398 €	30 €	406 €	138 €	336 €	199 €	161 €	251 €

› CHAPITRE 3 - BILAN ET PERSPECTIVES

1› ANALYSE DES RESULTATS

Avec 531 kg d'ordures ménagères par habitant et par an, les usagers de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois se situent au-dessus du référentiel départemental de 521 kg/hab./an[3].

Le taux global[4] de déchets valorisés hors gravats s'élève à 88 % (collecte de porte à porte ; déchèteries ; Verre ; Biodéchets ; TLC).

Les coûts aidés[5] totaux 2019 de 118 € HT pour le Boulageois et 123 € HT pour la Houve ont augmenté de **9 %** pour le premier et stagné pour la deuxième par rapport à 2018. Ils dépassent respectivement de 33 €/hab. et 38 €/hab. la moyenne régionale[6]. L'impact du rattrapage du SYDEME et le fonctionnement du multiflux est la principale explication de ce coût. Pour la Houve cela s'explique encore par un sous-financement du service les années antérieures, les travaux de réhabilitation et d'extension de la déchèterie de Dalem, la création de la déchèterie d'Oberdorff ainsi que l'achat d'un chargeur.

2› PROJETS 2020

Compte-tenu des incertitudes liées aux difficultés financières du SYDEME, il n'est pas prévu d'investissements importants sur le budget 2020.

[3] Données 2017 - ADEME Lorraine

[4] Il concerne l'ensemble du service : enlèvement des ordures ménagères au porte-à-porte, verre, textile et déchèterie (hors déchets des professionnels et gravats) – calculé sur la base de 30,22% de stockage du tout-venant des déchèteries, des sacs bleus et déchets des collectivités

[5] Le coût aidé hors taxe est le coût total toutes taxes comprises déduit de la TVA, des aides, subventions, soutiens et autres recettes versées au service d'ordures ménagères

[6] Coût aidé moyen 2017 pour un territoire mixte-rural hors TI, collecte des biodéchets et multiflux : 85 €/HT/hab.

BIBLIOGRAPHIE

- Rapport annuel d'activités ***(VEOLIA)*** ;
- Bilan annuel de l'exercice de la compétence transport – traitement ***(SYDEME)*** ;
- Rapport d'activités ***(SYDEME)*** ;
- Prise d'échantillon multiflux sur voirie ***(SYDEME)*** ;
- Bilan annuel de l'exercice de la compétence collecte du verre ***(SYDEME)*** ;
- Résultats de la collecte des TLC ***(GGD/Tri d'union)*** ;
- Bilan annuel de l'exercice de la compétence collecte des biodéchets non ménagers ***(SYDEME)*** ;
- Reporting mensuel des déchèteries de Boulay, Dalem et Oberdorff ***(CCHPB)*** ;
- Prestation transport des bennes de déchèteries ***(SYDEME)*** ;
- Données d'analyse de la matrice des coûts fournies par l'ADEME Lorraine – valeur 2017
- Sources Eco TLC – chiffres 2019 :
  https://refashion.fr/pro/sites/default/files/rapport-etude/ECO_TLC_FR_BD.pdf